

# Table ronde du jeudi 5 décembre

*jeudi 5 décembre 2013*

Table ronde sur le thème « l'indépendance financière des femmes, un levier pour leur autonomie »  
"Le 5 décembre 2013, à l'initiative de Martine Marandel-Joly, Présidente du CNFF, une table Ronde intitulée "**L'indépendance financière des Femmes, un levier pour leur autonomie**" a été organisée, avec comme partenaires Mmes , Olga Trostiansky, Présidente de la CLEF, et Geneviève Bel, Vice-présidente de la CGPME, Déléguée à l'Entrepreneuriat féminin, Présidente de la Délégation aux droits des femmes du CESE. Cette manifestation était animée par Isabelle Germain, Journaliste et fondatrice du site d'information "Les Nouvelles News". Marie-Jeanne Vidaillet-Perretti a rappelé les grandes dates et les événements qui ont marqué les étapes de la conquête des femmes quant à leur indépendance financière et Virginie Morin Brucker , notaire , est intervenue comme expert sur le droit de la famille .

A cette occasion la commission « jeunes femmes » du CNFF a réalisé un sondage que vous pouvez retrouver dans l'onglet « Contributions »

En préambule, les 3 organisations ont tenu à rappeler que le droit au travail est la clé de voûte de l'indépendance des femmes. Cependant les inégalités dont les femmes sont victimes et les contraintes auxquelles elles se heurtent pour concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale sont autant d'obstacles qui les freinent pour acquérir cette indépendance.

Le débat autour de ce thème a donné lieu à un large consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte que les femmes qui le souhaitent puissent exercer le métier de leur choix dans des conditions optimales . S'il convient en premier lieu d'en finir avec les écarts de salaire couramment constatés entre les femmes et les hommes et s'il est urgent de revaloriser les métiers à dominante féminine en y augmentant la mixité , les 3 organisations ont tenu , en préalable , à rappeler que la multiplication et la diversité des modes de garde dans tous les milieux et dans tous les territoires (zones rurales et quartiers difficiles ) sont les conditions nécessaires pour que les femmes puissent exercer une activité professionnelle . Il est en conséquence impératif que la déductibilité intégrale des frais liés à la garde des enfants soit rétablie et maintenue dans le cadre de l' IR .

● Au niveau de l'éducation, et de la formation,  
Un certain nombre de mesures doivent être prises ou renforcées :

- transmettre la culture de l'égalité entre les sexes et veiller à l'éducation au respect mutuel et à l'égalité
- lutter, dès le plus jeune âge, contre les stéréotypes sexués, tant dans l'enseignement primaire que dans les collèges.
- promouvoir la mixité dans l'orientation et la formation initiales : dans cet esprit, encourager les jeunes filles à s'engager dans des filières réputées « masculines », comme les carrières scientifiques, lesquelles sont, en outre, des réserves de nouveaux métiers (internet, énergies renouvelables etc.)

● Au niveau de l'entreprise,

La maternité ne doit plus être un facteur de marginalisation des femmes : l'aménagement du congé maternité, la formation des DRH , le recours au travail à distance et la bonne utilisation de la formation continue devraient permettre d'en limiter l'impact sur l'évolution de carrière .

- les partenaires sociaux - syndicats et organismes patronaux- doivent être incités à promouvoir des femmes aux postes de décision au sein de leurs structures.
- la participation des femmes aux conseils d'administration - et aux comités de direction- devraient s'accroître notamment en orientant les femmes vers des métiers de conseil ou d'experts, pouvant être sollicités par ces organismes.
- une gestion du temps mieux adaptée aux charges familiales et domestiques devrait être trouvée notamment par une meilleure répartition des tâches et une adaptation des modes de garde aux situations atypiques (horaires , jours fériés etc...)
- la création et surtout la reprise d'entreprise doivent être encouragées et facilitées à tous les niveaux (financement, formation ...)

● Au niveau de la famille,

Les situations de séparation et de divorce fragilisent encore trop souvent la situation financière de la femme . Une meilleure prise en compte de leur situation dans le calcul de la prestation compensatoire ou des modalités prévues dans le contrat de mariage pourraient être envisagées .

Enfin pour assurer une retraite au conjoint qui a choisi de ne pas travailler pour élever ses enfants , une cotisation de l'autre conjoint , similaire à celle du « conjoint- collaborateur » pourrait être mise en place .

**En conclusion , les 3 Présidentes ont souligné que loin d'être une nouvelle conquête du féminisme , la participation des femmes à l'économie, à tous les niveaux et dans tous ses aspects, est une richesse dont un pays comme la France ne saurait se passer .**

---

# Hommages rendus à Lucien Neuwirth

*mardi 26 novembre 2013*

Le CNFF tient à s'associer aux hommages rendus à Lucien Neuwirth " père de la pilule ".

Aux cotés des associations de planning familial et des associations de femmes - dont le CNFF - il a mené un combat sans merci contre les préjugés, et, avec sa loi du 28 Décembre 1967 sur la contraception, a soutenu les femmes dans leur désir de maîtriser leur fécondité et ouvert la voie à l' interruption volontaire de grossesse.

Très proche du CNFF, n'oublions pas qu'il a été associé aux cérémonies du Centenaire du CNFF - Palais du Luxembourg - Paris 10 Décembre 2001 - au cours desquelles la Présidente Françoise Delamour, a célébré ce grand défenseur de la cause des femmes.

---

## Succès de « Femmes et précarité » - 7 novembre

*jeudi 7 novembre 2013*

Table ronde présentant les actions concrètes effectuées par les associations adhérentes du CNFF pour lutter contre la précarité des femmes.

C'est devant de très nombreuses représentantes d'associations que s'est tenue le 7 Novembre dernier la table ronde présentant les actions concrètes effectuées par les associations adhérentes du CNFF pour lutter contre la précarité grandissante des femmes.

Pour **Eveline Duhamel, co-rapporteur de l'étude du Conseil économique, social et environnemental « Femmes et précarité »** qui ouvrait les travaux, cette initiative répondait parfaitement à l'une des préconisations faites par le CESE, à savoir que les initiatives, en particulier celles émanant des associations, soient largement diffusées et soutenues par le ministère des droits des femmes.

Evelyne Berdugo - Présidente de la « Coopération Féminine », Fatiha Dib - Présidente de « Francophonie et Cultures partagées », Micheline Rivière de Précourt- Présidente nationale des Equipes Saint-Vincent, Dr Cécile Renson- Présidente de l'Association Française des Femmes Médecins, Dr Grégoire Moutel- Responsable de médecine sociale à l'hôpital Corentin Celton, Marie-Claude Bertrand- Présidente 2010-2012 de l'Union française Soroptimist et Simonne Mirabel- Past administratrice internationale du Zonta ont tour à tour présenté leurs actions montrant ainsi la diversité et la complémentarité des approches.



**Au micro : Elisabeth Morin - députée Européenne**

De gauche à droite : Eveline Duhamel - CESE,  
Nicole Herb -membre du comité du CNFF  
Martine Marandel-Joly- Présidente du CNFF

**Elisabeth Morin, Députée européenne**, s'est attachée à montrer le rôle des députés européens pour faire avancer les directives européennes en direction, notamment, de la lutte contre la précarité. Elle a encouragé les associations à poursuivre leurs actions et a proposé de :

- Favoriser les actions en faveur de l'éducation, de la formation et de l'information des femmes et des enfants
- Développer les relations avec les Pouvoirs Publics et les acteurs européens et nationaux, afin d'obtenir de leur part un soutien effectif et efficace dans les actions mises en œuvre
- Etablir un suivi et une évaluation de ces actions

**Martine Marandel – Joly Présidente du CNFF** a conclu en émettant le souhait que les liens entre les différentes associations se renforcent. (A ce propos, le rôle du site internet du CNFF pour faire connaître et favoriser les initiatives est à développer) Enfin, pour reprendre une préconisation du rapport du CESE, elle a rappelé qu'il est toujours nécessaire de lutter sans relâche, dès le plus jeune âge, contre les inégalités entre les filles et les garçons pour éviter la reproduction des situations qui conduisent à la précarité et pour éradiquer sa transmission.

(les actes de la table ronde feront l'objet d'une prochaine publication)

[Télécharger](#) le [programme](#)  
[Lettre d'information du Conseil National des Femmes Françaises](#)

---

## ASSEMBLEE GENERALE DU CECIF

*mercredi 16 octobre 2013*

Lors de l'assemblée générale du CECIF les 18 et 19 Octobre Brigitte Le Gouis, membre du Comité du CNFF et représentante du CECIF/ECICW au Conseil de l'Europe a présenté le rapport qui suit :

[Télécharger le rapport](#)

---

## ABOLITION PROSTITUTION

*mercredi 9 octobre 2013*

- Au sein du Collectif abolition 2012, qui regroupe 111 associations, le CNFF se mobilise contre la prostitution, et signe la lettre au Président de la République

<http://lettreouverteabolition.wordpress.com>

Le CNFF invite ses membres à la relayer, à la signer et à l'adresser à leur député(es)

- le CNFF se félicite de la mobilisation des parlementaires Français et Européens contre le système prostituteur.

Pour en savoir plus [consultez le communiqué de presse du Mouvement du Nid](#)

---

## Céline LETELLIER

*mercredi 25 septembre 2013*

Céline LETELLIER, en charge de la Commission « jeunes générations » du CNFF, vient d'être nommée "Chargée de communication au Service presse du Défenseur des droits". Avec toutes nos félicitations, nous souhaitons bonne chance à Céline dans ses nouvelles fonctions

---

## Abolition de la prostitution

*mercredi 25 septembre 2013*

**Le CNFF et les 55 associations du collectif « Abolition 2012 » ( [www.abolition2012](http://www.abolition2012) ) soutiennent la proposition de loi déposée par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale visant à abolir le système prostituteur .** En rappelant que la prostitution est une violence faite aux femmes et qu'elle doit être combattue par tous les moyens , le CNFF demande à la Ministre des droits des femmes de mettre en avant toute sa force de conviction pour qu'un texte de loi soit rapidement présenté devant les assemblées.

[Cliquez ici pour accéder au communiqué et aux recommandations du collectif](#)

---

## LOI SUR L'EGALITE FEMMES HOMMES

*mercredi 10 juillet 2013*

A l'occasion de la présentation du projet de loi sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes, Christiane TRICOT Vice-Présidente du CNFF a été auditionnée par la Délégation des droits des femmes du Sénat le 10 Juillet dernier. Après avoir souligné que le projet répondait dans ses grandes lignes aux objectifs que le CNFF souhaite voir se réaliser, elle a rappelé que, malgré l'arsenal législatif déjà existant, les buts recherchés sont toujours difficilement atteints et que seul un militantisme constant fait réellement avancer les choses.

Les différentes mesures figurant dans le projet répondent, tant au niveau des principes que des solutions proposées aux préoccupations essentielles du CNFF.

Au nom du CNFF, Christiane Tricot a présenté plusieurs propositions :

- Elle a souhaité que des actions de sensibilisation soient menées au sein des entreprises afin de prendre en compte les violences spécifiques dont sont victimes les femmes atteintes de handicaps
  - Elle a souligné les difficultés pour mettre en évidence les différences de traitements entre les femmes et les hommes. Elle a en conséquence proposé que des stages de formation soient organisés pour les membres de l'inspection du travail et que l'IGAS établisse des rapports périodiques ciblés selon les secteurs d'activité sur les inégalités salariales
  - Après avoir noté qu'une loi sur l'égalité dans la fonction publique devrait intervenir, elle a souhaité qu'une loi sur la fonction publique hospitalière soit adoptée. Les femmes médecins y ont des carrières très défavorables si on les compare à celles de leurs collègues masculins. Les conditions d'accès au titre d'agrégé devraient être modifiées.
  - En fin elle a rappelé que les femmes n'avaient que très exceptionnellement pour ne pas dire jamais accès aux plus hauts postes dans les grands corps de l'Etat.
- 

## Le CNFF consulté par le gouvernement

*jeudi 20 juin 2013*

le CNFF consulté par le gouvernement pour la deuxième conférence sociale des 20 et 21 juin prochains

---

## Conférence « Entrepreneuriat au Féminin »

*mardi 18 juin 2013*

le CNFF représenté par sa Vice\_ Présidente , Claudie Corvol , a participé le 18 Juin à la conférence « **Entrepreneuriat au Féminin** » au cours de laquelle Geneviève Bel , vice présidente de la CGPME , a présenté à la Ministre des droits des femmes Najat Vallaud –Belkacem, la charte de la mixité professionnelle pour les entreprises de moins de 50 salariés.

La ministre - quant à elle - a dévoilé une partie du plan de développement de l'entrepreneuriat au féminin dont l'objectif est d'avoir , en 2017 , 40 % de femmes créateurs ou repreneurs d'entreprises contre 28 % actuellement . De nombreux outils seront mis en place pour aboutir à ce résultat dont un site internet dédié , l'établissement de statistiques sexuées par chacun des acteurs de la création d'entreprises , le développement et la promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre de l'école et la mise en avant des femmes chefs d'entreprises.

---

## Tribune libre

*lundi 3 juin 2013*

A propos de la théorie du genre , Marie Cécile Moreau , Présidente d'Honneur de l'Association Françaises des femmes des Carrières Juridiques et membre du CNFF , nous communique :

" Voilà que le SNUipp ( Syndicat National Unitaire des instituteurs et professeurs des écoles et PEGC ) voudrait faire inscrire, dans la Loi sur l' école, "la théorie du genre" parmi les enseignements obligatoires pour les enfants à partir de 6 ans!

Autant qu'on puisse le comprendre, au travers de ses prétendues explications, le SNUipp demande la déstructuration- pas moins- de la distinction biologique et naturelle entre filles et garçons, dès l'âge de 6 ans, seul moyen pour lui de lutter, enfin, contre la domination des hommes sur les femmes, de lutter aussi contre les transgressions commises au nom des sexes....etc....

Ces considérations sont parfaitement fallacieuses et totalement anachroniques encore plus en France et en 2013. Nulle part, la théorie du genre, venue en particulier, des Etats Unis, n'a convaincu ni prospéré. Elle n'a pas tardé à être regardée comme un grave recul de la civilisation, indigne de l'éducation.

En quelque sorte, l'écriture d'un nouveau chapitre de l'œuvre de F. Cooper" le dernier des Mohicans"!

Voudrait-on faire croire qu'il faille d'urgence s'en remettre à nos enfants de 6 ans - et grâce à eux- pour enfin faire reculer, ou tenter de faire reculer, les violences à l'encontre des femmes, comme le SNUIPP le suggère, ou faire reculer dans un autre domaine, par exemple l'homophobie.

En France, les femmes bénéficient déjà, par principe, d'une égalité des droits avec les hommes, avec la condamnation de toutes discriminations et de toutes violences.

L'appareil législatif est complet.

Si des points précis doivent être ajoutés encore, comme l'exige l'évolution des situations, peut-être par exemple dans des domaines où leur accès est plus récent, tel la direction des entreprises, le législateur est là pour compléter son œuvre.

Le législateur est intervenu depuis longtemps, non seulement pour assurer dans tous les domaines, l'égalité femmes/hommes, mais également sans relâche, se prononcer sur des sujets liés au sexe. Si les dispositions législatives sont insuffisantes, c'est au législateur d'agir, voire de rectifier, voire de compléter.

Et dans les faits, si la loi n'est pas respectée, c'est alors le juge qu'il convient de saisir, sauf au juge à renvoyer vers le législateur en cas d'insuffisance ou de silence de la loi promulguée.

Mais attention, la théorie du genre reste, malgré tout, très présente chez certains qui, volontairement, ou peut-être par ignorance, créent, puis entretiennent une confusion dans les termes et les concepts avec un mépris de la culture, de la civilisation et des citoyens. Certains vont même, avec duplicité, jusqu'à entretenir la confusion pour ensuite s'en plaindre et saisir l'occasion de nouveaux recours à la loi. Dans l'intervalle, la théorie du genre aura été avancée, les médias en auront parlé, une étape parfois la seule recherchée, aura été atteinte.

Et les débats duplices ou sincères? ne sont pas terminés comme on le déduit de l'information de dernière minute, selon laquelle le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a saisi la Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme, CNCDH, pour avis sur la définition et la place de " l'identité du genre" dans le droit français. Paris, le 3 juin 2013

---

## Entreprenariat des femmes : une dynamique pour l'IDF

*mercredi 15 mai 2013*

« **L'entreprenariat des femmes : une dynamique pour l'île de France** » : signature de la convention de partenariat Etat-Région et la Direction régionale Ile de France de la Caisse des Dépôts le **15 Mai** prochain, en présence de la Ministre du Droit des Femmes, Najat Vallaud-Belkacem. Le CNFF sera représenté à cette signature.

---

## Manifestation "Abolition 2012"

*samedi 13 avril 2013*

Manifestation "Abolition 2012"

[Plus de détails](#)

---

## AG du CECIF

*vendredi 12 avril 2013*

La Présidente du CNFF Martine Marandel Joly et Brigitte Legouis membre du Comité ont participé à l'Assemblée Générale Conseil International des Femmes (ECICW-CECIF) des 12 et 14 avril 2013 à La Haye, et au colloque « **Femmes comme agents puissants pour la Paix et la Sécurité** » en relation avec la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies .

A l'issue de ces travaux la déclaration suivante a été adoptée .

**ECICW-CECIF** met en demeure les gouvernements européens de :

- de développer des Plans d'Actions Nationaux pour la mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325.
- de stimuler une coopération entre la société civile, le gouvernement et les institutions expertes dans le travail de la paix et la réconciliation dans les zones de conflits et de post-conflits.
- d'échanger les expériences et les bonnes-pratiques entre les pays et les autres agents dans ce domaine
- de garder en mémoire l'importance d'impliquer les femmes à tous les niveaux de la prise de décision.

---

## Assemblée Générale

*mardi 2 avril 2013*

## Pétition loi « benbassa »

*jeudi 28 mars 2013*

Comme 53 associations, le CNFF a signé la pétition contre la proposition de loi « Benbassa ».

Cette proposition vise l'abrogation seule du délit de racolage qui, selon ces associations, favorise la thèse du travail sexuel contre lequel elles se sont fermement déclarées « contre »

[Pour en savoir plus](#)

---

## Handicap et sexualité

*lundi 25 mars 2013*

Le CNFF est opposé à toute marchandisation du corps des Femmes.

Comme de nombreuses associations, le CNFF s'est associé à FDFA qui s'oppose à l'assistance sexuelle pour les personnes handicapées.

Pour consulter la lettre ouverte adressée à F. Hollande Président de la République,

[cliquez ici](#)

Pour consulter l'avis émis par le Comité Consultatif National d'Éthique qui s'est déclaré hostile aux « aidants sexuels », [cliquez ici](#).

Au nom des mêmes valeurs le CNFF fait partie du collectif pour l'abolition du système prostituteur - [Site web](#)

[Consulter la lettre du CNFF](#)

---

## Création d'une commission nouvelle génération

*jeudi 21 mars 2013*

Le CNFF souhaite constituer une "Commission jeunes générations" qui regrouperait des jeunes femmes (25-40) en activité et prêtes à s'investir dans la défense et la promotion de la cause féminine.

### **Son**

### **rôle**

La commission a vocation à organiser la réflexion et les échanges autour des thématiques sur lesquelles travaillent le CNFF (Femmes & Vie professionnelle, Droit de la famille, Immigration...). Elle devra également être force de proposition pour les actions, événements, débats et positions du CNFF. A terme, ses travaux pourront servir à alimenter les propositions faites par le CNFF aux pouvoirs publics et aux diverses instances économiques et sociales.

### **Principe**

### **de**

### **fonctionnement**

Pilotée par un porte-parole, la commission organise ses travaux par rapport à la thématique annuelle fixée par le CNFF. La commission se réunit au complet au minimum 4 fois/an, soit 1 réunion par trimestre. Un ordre du jour et un compte-rendu seront établis pour chaque réunion. Outre ces 4 réunions, la commission pourra organiser des réunions thématiques, avec possiblement la présence d'un intervenant (expert, professionnel, universitaire, témoin divers...), pour nourrir sa réflexion et favoriser un échange productif entre ses membres. Par l'intermédiaire de sa porte-parole, cette commission participe aux réunions du comité du CNFF. Le CNFF est informé en permanence des actions de la commission : il reçoit les ODJ et les CR et ses membres peuvent participer si ils le souhaitent aux réunions thématiques. La présidente du CNFF et les membres du Comité sont invitées à participer aux 4 réunions annuelles.